LE Tram | Piétonnisation

VOTRE COEUR DE VILLE EN MOUVEMENT

Dossier de presse

6 NOVEMBRE 2025

Travaux du tram et de la piétonnisation : les dispositifs de soutien aux commerçants

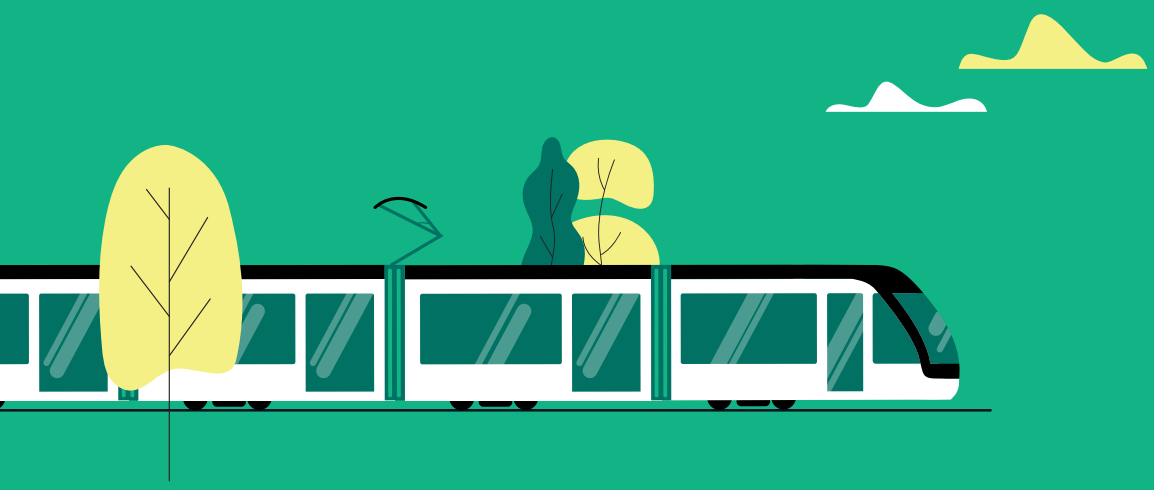

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

AFIT France

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

haute savoie le Département

ANNEMASSE à vivre ensemble

Annemasse Agglo

GENEVOIS FRANÇAIS MOBILITÉS

TRAVAUX DU TRAM ET DE LA PIÉTONNISATION : LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

1,5 million d'euros d'indemnisations votées, 866 appels reçus en 10 mois, 150 rendez-vous individuels par an… Derrière ces chiffres, une présence continue auprès des commerçants du centre-ville.

Les travaux du tram et de la piétonnisation s'inscrivent dans un contexte déjà complexe pour les commerçants à l'échelle nationale : évolution des modes de consommation, développement du commerce en ligne, concurrence des zones commerciales périphériques…

Pour les soutenir durant cette période de transition, la Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo et leurs partenaires ont structuré leur action autour de trois axes complémentaires :

- **L'indemnisation** des préjudices économiques liés aux travaux, via la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway et de la Piétonnisation (CIATP)
- **La médiation et l'information** au quotidien, pour maintenir le lien avec les commerçants et répondre rapidement à leurs besoins
- **L'accompagnement personnalisé**, à travers les dispositifs ImpacEco et Rebond Centre-Ville portés par la **Maison de l'Eco**

Suite au transfert de la compétence mobilité, le Pôle métropolitain du Genevois français a pris le relais d'Annemasse Agglo pour porter l'accompagnement des commerçants aux côté de la Ville d'Annemasse.

Cet accompagnement mobilise collectivités et partenaires institutionnels. Pour être pleinement efficace, il doit s'appuyer sur l'engagement de tous les acteurs du territoire : bailleurs, partenaires financiers et habitants sont appelés à se mobiliser pour maintenir l'activité du centre-ville.

© ALPCAT, VILLE D'ANNEMASSE, 2025

Contact Presse :
Flora SOUBRAS
Directrice Communication
04 50 95 07 00
communication@annemasse.fr

CIATP : INDEMNISER LES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX

Afin d'accompagner les commerçants impactés par les travaux, Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ont mis en place la **Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway et de la Piétonnisation (CIATP)**.

Ce dispositif permet de traiter les demandes de réparation des préjudices économiques subis en lien direct avec les travaux, selon un processus concerté, rapide et sécurisé. Il constitue une alternative aux recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Une commission pluraliste et impartiale

La Commission réunit des représentants du monde économique, de l'administration fiscale, des experts-comptables et des élus du territoire. Elle est présidée par un magistrat du tribunal administratif, garant de l'impartialité du processus.

Afin de garantir transparence et égalité de traitement, un règlement est établi. Il respecte les principes dégagés par la jurisprudence administrative, soit les critères suivants :

- **Être directe** : elle doit avoir un lien de causalité direct (géographiquement et chronologiquement) et immédiat avec les travaux « Tram Piéto » ;
- **Être spéciale** : elle doit porter sur un dommage particulier aux conditions d'exploitation des commerçants ;
- **Être anormale** : elle doit excéder la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire.

Le règlement a été approuvé par les instances décisionnels (conseil municipal ou bureau communautaire) des collectivités.

Des résultats concrets et des délais maîtrisés

Depuis la mise en place du dispositif, **84 %** des dossiers recevables et instruits ont été indemnisés.

Le dispositif assure un traitement dans un délai moyen de **4** mois entre le dépôt d'un dossier complet et le versement de l'indemnisation. À titre de comparaison, les délais moyens des procédures devant le Tribunal administratif sont d'environ 18 à 24 mois.

CHIFFRES CLÉS

1 542 865 € d'indemnisations déjà votées

117 dossiers déposés,
dont **99** entièrement instruits par la Commission

TRAM

54 dossiers déposés,
dont **47** entièrement instruits par la Commission

840 843 € d'indemnisations déjà votées

PIÉTONNISATION

63 dossiers déposés,
dont **52** entièrement instruits par la Commission

702 022 € d'indemnisations déjà votées

Conseils et accompagnement des commerçants sur le dispositif d'indemnisation depuis début 2024 :

13 permanences

79 commerçants reçus individuellement
pour un entretien de **45** minutes en moyenne

Contact Presse :
Flora SOUBRAS
Directrice Communication
04 50 95 07 00
communication@annemasse.fr

LA MÉDIATION DE CHANTIER : UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN

Pour maintenir un dialogue constant avec les commerçants et riverains impactés par les travaux, la **ligne téléphonique Info-Tram-Piétonnisation** (04 85 22 00 02) et le **médiateur de chantier** assurent un accompagnement au quotidien.

Leur mission : recueillir les demandes, apporter des réponses rapides et trouver des solutions adaptées à chaque situation.

L'activité du dispositif témoigne d'une forte sollicitation. Cette présence quotidienne permet de maintenir un lien avec l'ensemble des acteurs pendant cette période de transformation du cœur de ville.

CHIFFRES CLÉS

La médiation de chantier

Entre janvier et octobre 2025 :

866 appels reçus,
soit une moyenne de **4/5** appels par jour

Depuis le début des travaux :

3 062 demandes traitées, dont :
741 concernant le tram,
1 104 concernant la piétonnisation,
217 concernant les deux projets

132 rendez-vous médiateurs

CARTES CADEAUX : UN SOUTIEN CONCRET À LA CONSOMMATION LOCALE

La Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo ont mis en place un dispositif de cartes cadeaux en partenariat avec Proxity afin d'encourager la fréquentation des commerces du centre-ville pendant les travaux.

Le principe : les entreprises, associations et collectivités du territoire peuvent offrir ces cartes à leurs salariés, qui les utilisent ensuite dans les commerces participants du centre-ville. Une plateforme en ligne dédiée centralise l'achat des cartes, leur utilisation et la gestion des remboursements pour les commerçants : annemasse.proxity-edf.com.

Lancé en décembre 2024, le dispositif rencontre une adhésion croissante. Les commerces participants, répartis dans tous les secteurs d'activité, peuvent accepter les cartes gratuitement grâce à la prise en charge complète des frais par les collectivités.

Face aux premiers retours positifs, le dispositif est reconduit pour 2025/2026. Les cartes achetées en 2024 restent valables jusqu'au 31 décembre 2025.

CHIFFRES CLÉS

Les cartes cadeaux

15 961 € de cartes cadeaux dépensées dans les commerces du centre-ville

35 commerces adhérents au dispositif

dont **25** ayant déjà accueilli des clients avec des cartes cadeaux

DES SOLUTIONS PRATIQUES POUR FACILITER L'ACCÈS AUX COMMERCES

Plusieurs dispositifs complémentaires facilitent l'accès aux commerces du centre-ville pendant les travaux :

Les Tickets Parking : les commerçants participants offrent à leurs clients une heure de stationnement gratuit et renouvelable dans l'ensemble des parkings d'Annemasse. Cofinancé par la Ville, les commerçants et SAGS/Q-Park, ce dispositif permet aux clients de cumuler les heures gratuites en multipliant leurs achats dans différents commerces partenaires.

Le programme Tac Fidélité : les commerçants adhérents bénéficient d'une remise de 10 % sur les packs de communication, afin de faciliter leur visibilité pendant les travaux.

Contact Presse :
Flora SOUBRAS
Directrice Communication
04 50 95 07 00
communication@annemasse.fr

IMPACECO : ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS JUSQU'À LA RELANCE

Mandatée par la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo, la **Maison de l'Éco** et ses partenaires accompagnent les commerçants du centre-ville tout au long des travaux. Depuis 2022, le dispositif ImpacEco s'adapte et se renforce au fil des phases de chantier.

Un accompagnement qui évolue avec les travaux

Le dispositif ImpacEco s'articule en plusieurs phases correspondant à l'avancement des travaux :

- **Phase 0 (2022) : la réflexion**

Avec ImpacEco, comment aider les commerçants avant et pendant les travaux ? La mobilisation des services de l'État, des consulaires, d'experts-comptables, d'avocats, de mandataires judiciaires, duTribunal de commerce, de banques et autres acteurs a permis de construire avec ImpacEco une offre d'accompagnement complète : rendez-vous individuels, ateliers entre commerçants, boîte à outils en lien avec les services de l'État et les acteurs sensibilisés à la situation des commerçants.

- **Phase 1 (2023) : l'anticipation**

Rendez-vous orientés sur la préparation aux travaux à venir. 300 prises de contact dans l'année.

- **Phase 2 (2024) : l'accompagnement**

Face aux difficultés économiques rencontrées par certains commerçants, l'accompagnement se renforce avec pour objectifs : sensibiliser aux actes de gestion possibles, faciliter les mises en relation, aider à faire les bons choix au bon moment.

- **Phase 3 (2025) : le double accompagnement**

Poursuite de l'accompagnement des entreprises en difficulté **et des nouveaux commerçants** qui s'installent pour contribuer à l'attractivité de l'offre marchande post-travaux.

- **Phase 4 (2026) : se préparer pour l'après-travaux**

REBOND CENTRE-VILLE : L'AVANCE REMBOURSABLE

Mis en place en 2025, ce nouveau dispositif offre aux commerçants éligibles un prêt à taux zéro sans garantie, avec remboursement différé à partir de juillet 2027 sur 5 ans maximum.

- **Pour les entreprise créées ou reprises avant le 31 juillet 2024**, situées sur le périmètre d'éligibilité et justifiant d'une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 10% sur 6 à 12 mois par rapport à une période équivalente antérieure, le montant maximum de l'avance est de **25 000 €**.
- **Pour les entreprise créées ou reprises après le 31 juillet 2024,** bénéficiant d'un financement bancaire et/ou d'organismes d'aide à la création (Initiative Genevois, Réseau Entreprendre, France Active, ADIE), le montant maximum de l'avance est de **10 000 €**.

Pour vérifier l'éligibilité de la demande et être accompagné dans le montage du dossier, contacter Initiative Genevois : contact@initiative-genevois.fr | 04 50 87 09 87

CHIFFRES CLÉS

ImpacEco
Chaque année, depuis 2023 :

150 rendez-vous individuels avec les commerçants

300 contacts en porte à porte

2 à **3** ateliers entre commerçants

8 réunions du groupe de travail avec les services de l'État et les partenaires

CHIFFRES CLÉS

Rebond Centre-Ville
Depuis son lancement en septembre 2025 :

8 dossiers instruits ou en cours d'instruction

75 000 € de prêts accordés

Contact Presse :
Flora SOUBRAS
Directrice Communication
04 50 95 07 00
communication@annemasse.fr

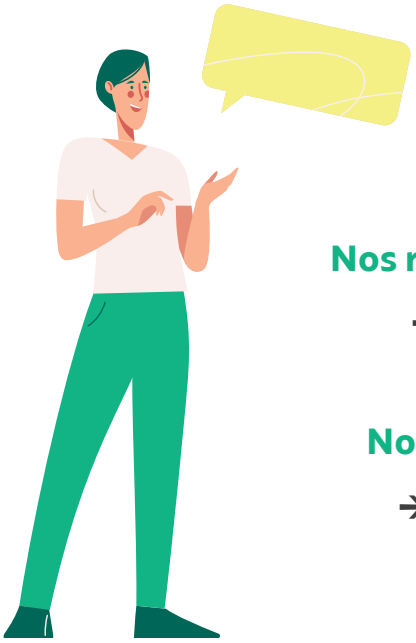

Nos riverains souhaitent plus d'informations ?

→ Visite du site web du Tram et de la Piétonnisation

www.tram-pietonnisation.fr

Nos riverains rencontrent des difficultés ?

→ L'équipe médiation chantier reste à leur disposition

contact@tram-pietonnisation.fr

04 85 22 00 02

Contact Presse :
Flora SOUBRAS
Directrice Communication
04 50 95 07 00
communication@annemasse.fr